

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, M Patrick CREMA, Guy DAUZON, Stéphane LIMOUSIN, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI, Pascal ROTTE.

Absent excusé: M Guillaume LEJEUNE

1- Validation de la dénomination des rues et des voies de la commune dans le cadre de l'adressage

L'adressage, c'est-à-dire la dénomination unique de chaque immeuble constituée d'un numéro et d'un nom de rue, est rendu obligatoire pour que les gens puissent s'abonner au système de desserte de l'internet et du téléphone par fibre optique.

Cette numérotation sera également très utile pour les services de secours et facilitera le travail des livreurs et de tous ceux qui cherchent une adresse.

Dans ce cadre là, chaque rue ou route du village a été baptisée.

La liste des rues est la suivante :

- Chemin de Clamens,
- Chemin de Cauzette,
- Chemin de Lescarré,
- Chemin des rondes,
- Chemin de Siman,
- Chemin de Teste,
- Impasse de Barrac,
- Place de l'église,
- Route de Berty,
- Route de Garonne,
- Route des pommiers,
- Route de Saint Sixte,
- Rue Garonne,
- Rue Marcel Pradin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

2- Dispositif de télé-alerte

Dans le cadre de la mise en place d'un service de télé-alerte des populations depuis le 1^{er} janvier 2016, nous avons fait le choix d'adhérer au dispositif pour une durée de 3 ans.

La participation communale était de 50 % du coût de fonctionnement annuel (abonnement) et de la totalité des coûts de communication. L'autre partie de l'abonnement est pris en charge par l'agglomération d'Agen.

Le marché étant arrivé à échéance le 31 décembre 2018, il a été relancé et attribué au même prestataire CII télécom le 19 juillet 2019.

Pour assurer la continuité du service, il est nécessaire de délibérer pour valider les montants du nouveau marché qui est conclu pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions. Il est à noter que le prix de l'abonnement passe de 160 à 100 € HT par an et que le coût des communications reste quasiment stable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

3- Demande de subvention « amendes de police » 2020

Le Conseil Départemental propose des subventions pour la réalisation de parkings pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) appelées « amendes de police ».

Dans le cadre des travaux, il est prévu de créer 5 places PMR, une au cimetière, une à l'église et trois sur le parking de la salle des fêtes pour un montant de 10 875 € HT.

Le montant de l'aide demandée est de 40% de cette somme, soit 4350 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

4- Signature contrat enfance jeunesse 2019 - 2022

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ce contrat est signé entre la CAF et les quatre communes de Caudecoste, Saint Nicolas, Saint Sixte et Sauveterre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse 2019 – 2022 et les documents associés.

5- Attribution d'indemnités au trésorier

Le trésorier d'Agen assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour la commune.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 50 % par an calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et de l'attribuer à Michel Gransart, trésorier d'Agen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

6- Reversement de la subvention CAF aux communes de Saint Sixte et Sauveterre

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la CAF a versé à la commune de Saint Nicolas la somme de 26 044, 63 € dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour l'année 2018 :

- 21 505,33 € pour l'ALSH extrascolaire,
- 4539,30 € pour l'ALSH périscolaire.

Sur cette somme, il sera versé :

- 1934,47 € à la commune de Sauveterre,
- 7180,97 € à la commune de Saint Sixte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

7- Subvention d'équilibre 2019 de l'association les amis du RPI

L'association les amis du RPI connaît des difficultés de trésorerie dues à une diminution conséquente des subventions de la CAF versées en 2018 et en 2019, des frais supplémentaires d'adhésion au réseau UNA et au paiement des frais de bus qui étaient précédemment supportés par les communes.

Il est proposé de verser une subvention d'équilibre de 6182,78 € calculée au prorata du nombre d'enfants de la commune fréquentant l'école du RPI et tenant compte du déficit prévisionnel qui aurait été atteint en fin d'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

8- Nouveaux statuts du SIVU chenil fourrière de Lot et Garonne

La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du chenil fourrière de Lot et Garonne situé à Caubeyres.

Par délibération, le comité syndical du SIVU a approuvé le projet de modification de ses statuts afin de préciser le cadre de ses compétences.

Il est à noter qu'il n'y a pas de changement pour la commune qui sera toujours représentée par un délégué et un suppléant.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à l'unanimité.

9- Budget participatif du Lot et Garonne

La présentation du 1^{er} budget participatif du Lot et Garonne a été réalisée en séance.

Le Conseil Départemental propose de confier aux habitants une partie de son budget afin que chacun puisse participer directement à la transformation du territoire et de donner vie à ses idées.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental mobilise 1 millions d'euros en investissement pour soutenir des initiatives, dont 10 % réservés aux projets jeunes.

Les dépôts d'idées peuvent se faire de manière individuelle ou collective. Toutefois la réalisation devra être assurée par une association.

Le conseil s'est prononcé pour une sollicitation des associations du village afin de pouvoir faire acte de candidature pour ce budget jusqu'au 31 janvier 2020.

10- Divers

Station d'alerte

L'agglomération d'Agen a prévu d'installer une station de prélèvement d'eau de Garonne en amont du pont de Saint Nicolas afin de détecter une éventuelle pollution en amont des prélèvements d'eau potable à Agen.

Le projet qui a été présenté n'est pas suffisamment abouti pour que nous puissions y donner suite pour l'instant.

Effectif de l'école

A la rentrée de septembre 2019, l'effectif des écoles du RPI était le suivant :

- Petite section de maternelle : 11
- Moyenne section de maternelle : 10
- Grande section de maternelle : 18
- CP : 10
- CE1 : 13
- CE2 : 13
- CM1 : 9
- CM2 : 9

Soit un effectif total de 93 enfants dans la moyenne des 2 années précédentes.

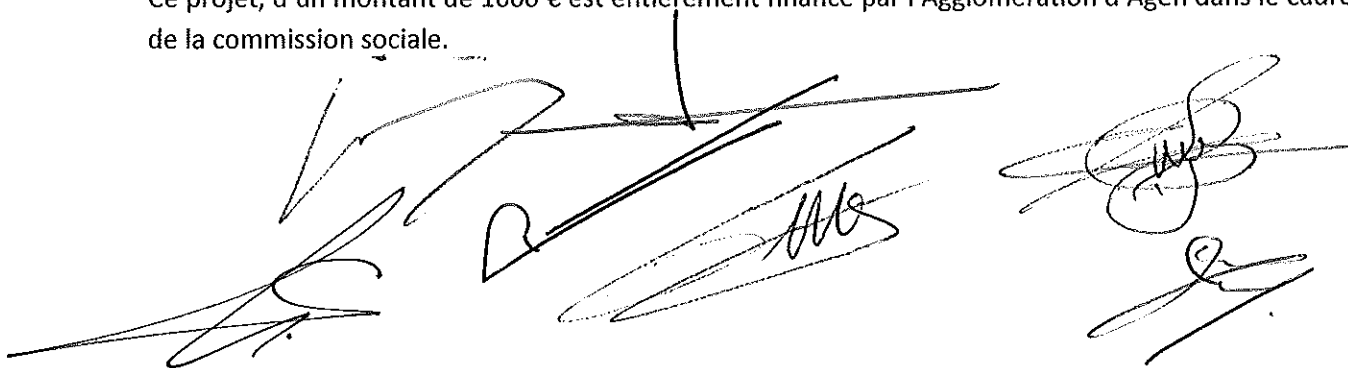
Ecole numérique :

Le vidéoprojecteur interactif, l'ordinateur et les tablettes ont été livrés pendant les vacances de Toussaint.

Projet cirque au centre de loisirs

La commune de Saint Nicolas a porté auprès de l'Agglomération d'Agen un projet de spectacle de cirque réalisé par les enfants du centre de loisirs pour les résidents du jardin d'Aloïs.

Ce projet, d'un montant de 1600 € est entièrement financé par l'Agglomération d'Agen dans le cadre de la commission sociale.

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the officials mentioned in the text. There are approximately six distinct signatures of varying lengths and styles, some appearing to be initials or full names.